

La statistique est un sport de combat Le cas de l'antisémitisme en France à l'automne 2023

**Jean-Pierre Raoult, comité local du MRAP de Nanterre
29 décembre 2023 (version mise à jour le 8 janvier 2024)**

De même que la sociologie dans le film de Pierre Carles consacré, en 2001, aux travaux de Pierre Bourdieu, la statistique peut être vue comme un « sport de combat ». Elle l'est singulièrement dans les situations de tension où des données enregistrées sur des actes observés, aussi bien que des opinions recueillies dans des sondages, sont largement diffusées par les pouvoirs publics et les médias. En l'occurrence le combat du statisticien doit viser à préciser les notions en jeu, souvent obscurcies dans leur mise en scène dans le champ public, à informer sur leur recueil à dégager des pistes en vue de leur étude. Ceci afin de clarifier autant que possible les débats et d'analyser les conséquences éventuelles de publications qui, dans le domaine social ou politique, peuvent être lourdes et, par exemple, face au but d'objectivation poursuivi, conforter en fait des idées préconçues ou susciter des réactions subjectives allant de l'inquiétude à la terreur.

Un cas d'école est fourni actuellement en France par le phénomène qui, dans la période qui a suivi l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023, a été qualifié par les médias de « recrudescence de l'antisémitisme » ou « d'explosion des actes antisémites ».

Notre première remarque porte sur le flou qui entoure souvent le terme d'antisémitisme. Trop rares sont les commentateurs qui, s'appuyant dans le meilleur des cas sur les rapports de la CNCDH, ont su marquer la différence entre d'une part la persistance de préjugés antisémites dans certaines fractions de la population, dont l'ampleur et l'évolution peuvent être estimées en recourant à des enquêtes

d'opinion, et d'autre part la commission d'actes pouvant être qualifiés d'antisémites par leur destination, qui sont de gravité plus ou moins forte (injures, graffitis, déclarations publiques, atteintes aux biens, atteintes aux personnes) mais sont tous hautement répréhensibles et condamnables en droit français, et qui engendrent chez ceux qui peuvent se sentir visés de l'appréhension ou de l'effroi.

Nous y reviendrons plus loin, à la lumière de notre seconde remarque, d'ordre général, et qui porte sur différents facteurs intervenant dans le recueil, dans la diffusion et dans l'impact de statistiques socio-politiques. Nous en détaillerons trois et nous interrogerons ensuite sur leur impact, au vu de la situation qui nous préoccupe ici de l'observation de l'antisémitisme en France depuis le 7 octobre 2023.

Il y a tout d'abord un « effet d'actualité dans l'observation ». Dans une situation cruciale, il peut être porté une attention exceptionnelle au recueil de données y afférentes, d'où une majoration des chiffres et aussi une augmentation de l'attention qui leur est portée, qui amplifie leur répercussion.

Il y a ensuite, sur les actes commis, un « effet d'emballement » qui affecte le phénomène lui-même. Des personnes vulnérables vont, étant informées largement de l'existence de certaines actions, se sentir d'une certaine manière « légitimées » pour en commettre d'analogues.

Il y a enfin un « effet d'amplification », lié comme le précédent au choc des informations accumulées, mais qui cette fois porte sur la population tout entière ; à force d'entendre soudain beaucoup plus parler des expressions ou des actes répréhensibles dans un contexte donné, il est naturel de se forger une conviction de leur accroissement, en majorant son intensité, même réelle, non seulement dans le présent immédiat mais aussi sous forme d'une tendance à long terme.

Pour tenter d'analyser l'imbrication de ces effets dans le phénomène qui nous intéresse ici, nous allons prendre pour hypothèse de travail l'existence de plusieurs populations emboîtées susceptibles de sombrer dans différentes formes d'antisémitisme, que nous tâcherons de préciser à chaque fois.

La plus vaste de ces populations s'étend jusqu'aux personnes qui entretiennent des préjugés, ou des idées reçues, à l'endroit de tous ceux qu'ils voient comme « des Juifs », notion souvent largement fantasmée. Pour cette population, à l'exclusion de la sous-population, plus radicale, visée au paragraphe suivant, nous parlerons « **d'antisémitisme latent** ». Cette population ne peut être approchée que par des enquêtes, renouvelées de manière comparable d'année en année, et donc ici on ne peut avoir à faire à « l'effet d'actualité dans l'observation ». Une manière d'apprécier le poids de cet antisémitisme latent est d'observer, dans le baromètre réalisé annuellement par l'Institut de sondage IPSOS travaillant pour la CNCDH avec le groupe de chercheurs animé par Nonna Mayer, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale et Yuma Ando, la réponse à la question : « *Les Juifs forment-ils un groupe à part en France ?* » Le pourcentage de réponses OUI est en 2022 égal à 24 %, niveau assez stable depuis 2016, alors qu'il avait été de 41 % en 2013 ; le rapport de la CNCDH parle de « *préjugés à l'égard des Juifs à la fois minoritaires et stables, mais qui ne sont pas pour autant marginaux* ». A titre de comparaison (vois Annexe 1), indiquons que la même question posée au sujet des Roms, groupe de loin le plus stigmatisé, obtient 67 % de réponses OUI en 2022 (contre 87 % de OUI en 2013). Vu qu'il y a environ 54 millions d'habitants majeurs en France, cela fait de l'ordre de 11 millions de personnes professant que les Juifs forment un groupe à part. Ces chiffres sont-ils susceptibles de se dégrader dans un futur proche, par effet en retour de la manière dont des expressions de solidarité se sont fait largement connaître en France à l'issue de l'attaque du 7 octobre et de la persistance des souffrances éprouvées de ce fait par la population israélienne,

solidarité qui peut singulariser « les Juifs » dans certains esprits fragiles ? On peut espérer que non, tant l'évolution positive de la tolérance à l'égard des diverses « minorités » est apparue depuis plusieurs années comme une tendance de fond dans la population française. Mais il est évidemment trop tôt pour le savoir, l'analyse de l'enquête menée en novembre 2023 n'étant pas encore publiée.

Une sous population de la précédente est celle des personnes pour qui la prévention, ou même la haine, à l'égard de celles ou ceux qu'ils voient comme « les Juifs » sont assez fortes pour qu'ils puissent éventuellement être la proie de « l'effet d'emballlement » et traduire cela en actes. Pour ces individus, à l'exclusion de ceux, plus actifs, visé dans le paragraphe suivant, nous parlerons « **d'antisémitisme dormant** » (au sens où on parle de « réseau d'espionnage dormant »). Son existence est cruciale mais est par essence non observable et ce sont les cas de « réveil » qui constituent la sous-population suivante.

Cette nouvelle sous population est constituée de celles et ceux qui « passent à l'acte » ; c'est ce que nous appellerons « **l'antisémitisme agissant** ». Elle est, en revanche, l'objet d'observations régulières, menées notamment par le SCRT (Service Central du Renseignement Territorial du Ministère de l'Intérieur, récemment rebaptisé DCRT : Direction Centrale du Renseignement Territorial). On sait cependant que ces chiffres ne sont pas exhaustifs, sauf pour les actes les plus graves qui sont évidemment portés, dès qu'ils sont commis, à la connaissance de la police ou de la gendarmerie ; ce défaut d'exhaustivité est nommé le phénomène du « chiffre noir ». Avant d'analyser les enseignements pouvant être tirés des chiffres du SCRT, nous devons nous demander si ce « chiffre noir » est augmenté dans la période « post 7 octobre 2023 » que nous vivons. À croire les témoignages qu'on peut lire dans la presse, il l'est sans doute, s'agissant de multiples « petites agressions », écrites, gestuelles ou verbales, qui n'en sont pas moins traumatisantes. Et qui créent l'angoisse chez nombre de ceux qui, d'une manière ou d'une autre,

plus ou moins distendue, se sentent avoir une certaine relation individuelle avec la judéité (ici encore nous éviterons le terme « les Juifs »). Dans la diffusion de cette angoisse on peut voir, au moins partiellement, « l'effet d'amplification » que nous avons évoqué plus haut, d'autant plus que la sous-estimation du volume de ces actes peut entraîner chez ceux qui craignent de pouvoir en être victimes un sentiment d'être incompris et ignorés.

Il est utile aussi d'apprécier la gravité des faits observés. Jusqu'en 2021, le SCRT distinguait deux catégories de tels faits : les « menaces » (englobant les injures, graffitis, déclarations publiques ...) et les « actions » (dégradations, voies de fait). Cette typologie a été remplacée en 2022 par une autre, distinguant les « atteintes aux biens » et les « atteintes aux personnes ». C'est un fait constant que, jusqu'en 2021, chaque fois que l'on observait un pic, celui-ci portait nettement plus sur les « menaces » que sur les « actions » ; d'une certaine manière, les « acteurs supplémentaires » étaient moins violents et choisissaient des modes d'action les impliquant moins que des antisémites plus endurcis. Ceci est particulièrement vrai en la circonstance actuelle ; dans la dernière publication du ministère de l'intérieur (15 novembre), qui porte sur 1518 faits depuis le 7 octobre, a été donnée une typologie exceptionnellement fine : *« 50 % de tags, affiches, banderoles (parmi lesquels des « morts aux juifs », des croix gammées, etc.) ; 22 % de menaces et insultes ; 10 % d'apologie du terrorisme ; 8 % d'atteintes aux biens ; 6 % de comportements suspects ; 2 % de coups et blessures ; et 2 % d'atteintes aux lieux communautaires. »*

Ce qui donne environ 760 tags, affiches et banderoles, 334 menaces et insultes, 152 apologies du terrorisme, 121 atteintes aux biens, 91 comportements suspects, 30 coups et blessures et autant d'atteintes aux lieux communautaires (classification reproduite dans un article de Libération, le 17 novembre 2023, ci-attaché et accessible, pour les abonnés, par le lien :

https://www.liberation.fr/checknews/tags-insultes-menaces-que-sait-on-du-recensement-des-antisemites-enregistres-depuis-le-7-octobre-20231117_FIAUJA3DKNGNDFHMH7K3R5B6H4/

Des remarques analogues peuvent être faites à partir des diffusions du SPCJ (Service de Protection de la Communauté Juive), avec qui le SCRT est d'ailleurs en liaison. Mais les commentaires de celui-ci doivent parfois être pris avec précautions. C'est ainsi que, en début 2022, il a communiqué sur une augmentation très alarmante des actes antisémites de 2020 à 2021, en omettant le fait que ceci était dû à la baisse exceptionnelle de tous les faits de racisme en 2020 à cause du confinement et que le chiffre de 2021 restait inférieur à celui de 2019.

Quant aux actes de la gravité la plus extrême, à savoir les meurtres de personnes « vues comme juives » par leurs auteurs, ils ne relèvent pas de l'étude statistique, tant par leur caractère exceptionnel, même s'il y en a toujours trop (une dizaine depuis 2012, dont deux de masse, perpétrés à l'école Ozar Hatorah de Toulouse le 11 mars 2012 et au supermarché Hypercasher de Paris le 9 janvier 2015) que par leur singularité, les criminels étant des individus radicalisés qui ne sont en rien représentatifs de fractions, même réduites, de la population de notre pays. Ils ne sont d'ailleurs pas significativement concomitants avec les poussées observées, quoiqu'il en ait été signalé un à Lyon le 4 novembre 2023. C'est pourquoi la référence à ces meurtres, qui a souvent été faite ces jours derniers, à l'appui d'un constat de recrudescence de l'antisémitisme n'est pas appropriée et contribue à une autre contagion, celle de l'effroi, quelque compréhensible que soit celui-ci.

La situation en cet automne 2023 a été aussi caractérisée par une diffusion intensive de ses chiffres par le ministère de l'intérieur, chose tout à fait inhabituelle car la DCRT (ex SCRT), qui les recueille, a coutume de procéder à des vérifications minutieuses des données qui lui parviennent, et ne les rend donc publiques en principe qu'après

plusieurs mois. La qualité du travail de ce service le rend peu vulnérable à « l'effet d'actualité dans l'observation » ; les circonstances peuvent cependant l'avoir amené à pratiquer cette année une acception plus large que d'ordinaire ; ainsi les 10% d'actes dit « apologie du terrorisme » dans les déclarations du ministère de l'intérieur à la mi-novembre (détaillées ci-dessus) n'auraient peut-être pas été qualifiés d'antisémites dans d'autres périodes. La DCRT sera cependant sans doute amenée à réviser des chiffres qu'elle a dû donner sous une pression d'urgence qui lui a été visiblement imposée ; le journal La Croix a ainsi parlé, dans un article daté du 14 novembre, d'une volonté gouvernementale de « faire du buzz ». Mais on note que depuis la mi-novembre, ce jet continu de sorties de chiffres semble s'être tari. Peut-être faut-il voir là une prise de conscience du caractère dangereux des effets « d'emballement » et « d'amplification » qu'il pouvait susciter.

Une fois ces réserves faites, il est indéniable qu'on observe, depuis le 7 octobre 2023 un pic très important dans l'effectif d'actes antisémites (nous préférons les expressions factuelles « pic » et « actes antisémites » à des termes plus subjectifs tel que « explosion » ou bien non précis statistiquement tels que « antisémitisme »). Le chiffre publié par la DCRT le 15 novembre est de 1518 actes antisémites depuis le 7 octobre (après 1159 dans une diffusion faite le 9 novembre) ; il est à comparer à 436 pour la totalité de l'année 2022 ; mais il bon de rappeler qu'il y avait eu 978 actes en 2004, pic absolu depuis qu'on dispose de tels relevés.

Pour apprécier plus finement la signification de ces chiffres, il faut comparer avec les relevés mois par mois des années précédentes (voir annexes 4 à 8, pour les années 2018 à 2022). Il est en effet fréquent d'observer des pics localisés, qu'il s'agisse comme cette année de l'impact d'une période de forte tension dans le conflit israélo arabe ou bien que ce soit un effet d'emballement au point de départ plus ou moins difficile à identifier. Pour nous en tenir aux cinq dernières années, on a enregistré en 2019, année où le chiffre

total fut 687 un pic en février et mars (266 actes sur ces deux mois), dans un contexte de contagion dont un symbole a été le grand nombre de tags sur des portraits de Simone Veil. L'année 2020 est atypique, le nombre total de faits de racisme ayant été exceptionnellement faible en raison du confinement. En 2021, année où le chiffre total de l'année fut 589, on repère un pic marqué (100 actes) en mai, mois durant où il y eut déjà de forts affrontements à Gaza (opération « Gardien des murailles » de l'armée israélienne) et une bosse, moins marquée, d'août à octobre à la faveur de manifestations contre le pass vaccinal. L'année 2022 ne présente pas de variations mensuelles notables. Durant les mois de janvier à août 2023, pour lesquels la DCRT a déjà communiqué à la CNCDH ses chiffres validés, on enregistre un pic modéré en juin, moment d'affrontements dans le nord de la Cisjordanie, ayant fait cinq morts et de nombreux blessés dans la population palestinienne.

Il n'en reste pas moins que jamais, depuis qu'on dispose de relevés d'actes antisémites en France, n'avait été enregistrée une montée d'une telle rapidité que lors de ce dramatique automne 2023, comme le met notamment en évidence la politologue Nonna Mayer dans un entretien donné au journal le Monde le 10 novembre 2023. Et son ampleur, déjà considérable à la mi-novembre, n'est pas encore totalement connue.

Il y a bien sûr là l'effet de la sidération et de l'indignation exceptionnelles provoquées par l'ensemble des horreurs perpétrées et qui perdurent, avec les identifications croisées que celles-ci provoquent dans certains secteurs de l'opinion en France, aggravées chez d'autres par une assimilation des « Juifs de France » à l'État d'Israël. L'expression de solidarités aussi bien avec la population de cet État qu'avec les victimes de l'antisémitisme chez nous, célébrée pour cette dernière par la manifestation du 12 novembre, peut chez certains provoquer en retour une volonté de s'y opposer de manière éclatante, « justifiée » dans certaines déclarations par une affirmation de « vengeance » des opprimés de Gaza. Tant il est vrai que les

violences s'autoalimentent. Le « vieil antisémitisme français » comme celui qui est le fait de certains milieux musulmans radicalisés s'en nourrissent.

Mais on peut aussi se demander si cette montée est un pic isolé comme on en a déjà observé, c'est-à-dire sera ensuite compensée par une redescente de même amplitude, ou bien si elle pourrait être l'amorce d'une évolution néfaste, comme pourrait le laisser craindre, dans le domaine de l'état de l'opinion, le fait que, s'agissant de la perception « des juifs », l'indice longitudinal de tolérance présenté dans les rapports de la CNNDH, après s'être longtemps amélioré, n'évolue plus de manière significative depuis 2019. Dans un monde de plus en plus tourmenté l'antisémitisme, on le sait par expérience, pourrait aussi être ainsi un « refuge » pour certains.

Seul l'avenir nous dira dans quelle mesure cette inquiétude est fondée. Mais qu'elle existe, aussi bien chez ceux qui se sentent personnellement menacés par une telle évolution que chez ceux qui y sont sensibles par solidarité, rend nécessaire, pour revenir au titre de cette contribution, que la Statistique soit utilisée ici, s'agissant de l'antisémitisme, comme outil de combat à la fois scientifique et populaire pour en parler avec rigueur et vigueur. Car, comme l'a dit Frantz Fanon : « Quand on parle des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous ».